

l'église, et ce sont tous opposés formellement audit enlèvement.

Qu'en suite le dit M<sup>re</sup> Sureau a remis à Louis Lespinette, marguillier en charge de laditte fabrique, en présence de moy notaire soussigné et tesmoins souscrit et de tous les dits habitants, la somme de cent trois livres en argent monnaïés, qui est tout l'argent qui restoit dans le cofre du trésort de laditte église, qu'ensuite il c'est transporté aux archives, où, après avoir fait exhibition de tous les titres et papiers appartenant tant à la fabrique qu'à la cure, qu'il a pareillement remis les clefs audit Lespinette; qu'ensuite il c'est transporté assisté que dessus dans la sacristye, où il leur a représentée tous les vases et argenterie de laditte église, il leur a pareillement remis les clefs, dont et du tout ledit Lespinette, marguillier, s'en est volontairement chargé.

Et optenpérant sont rentré dans laditte église Louis Lépinette, marguillier, Pierre Barbier, Sébastien Delafoy, laboureur, Louis Mérienne, Pierre Phanée, manouvrier, Louis Delacourcelle, charron, Antoine Mérienne et autres manouvriers qui ont volontairement consenty audit enlèvement, même aydé à charger les dits meubles et effects.

Dont et de tout ce que dessus, ledit M<sup>re</sup> Sureau m'a requis acte à luy octroyé pour lui servir et valoir en temps et lieu, ainsy que de raison.

(Minutes Denize, notaire au Vaudoué).

## XXI.

### *État des Fiefs qui relèvent de la seigneurie de Beauxmoulins<sup>1</sup>.*

(Après 1772)

#### JARVILLE

Le fief de *Jarville*, sis en la paroisse d'Aufferville, dépendant de la baronnie d'Obsonville, appartenant à M. d'Héricourt<sup>2</sup>,

1. *Beaumoulin*, commune de Souppes (Seine-et-Marne).  
2. Benigne-Joseph du Troussel d'Héricourt.